
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 mars 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté du Bocage Coutançais (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil communautaire en date du 19 octobre 2016, demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat de l'ensemble immobilier dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Un ensemble immobilier, se composant d'un bâtiment industriel, cadastré sur le territoire de la Commune de COUTANCES, section AE n° 152 et 264 pour une contenance totale de 6 438m ² .
POS/PLU :	Zone UX du PLU couvrant les implantations d'activités existantes qu'elles soient industrielles, artisanales, commerciales, tertiaires ou de service
PROJET :	Intervention programmée au titre du Fonds Friche régional pour une démolition du bâtiment et remise en état des sols. Le projet prévoit la construction ultérieure d'un nouveau bâtiment industriel (2 500m ²) en vue de sa location par la collectivité. Une partie des terrains sera aménagée en espaces de stationnement (4 000m ²).
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	SAS SAMP Industries.
ÉVALUATION DOMANIALE :	6 juillet 2015 : 380 000€ pour la parcelle AE 264 (bâtie) et 12€ le m ² pour la parcelle AE 152.
IMPUTATION :	Compte n° 980 307 – Communauté du Bocage Coutançais SAMP Industries Enveloppe projet : 405 000€

ROUEN le 14 novembre 2016

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL